

AAAF HOLDING

Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Au capital de 981.000 €

Siège social : 8 route de la Poterie

62126 WIMILLE

RCS BOULOGNE SUR MER 797.836.657

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025 **ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Monsieur Alexandre FAYEULLE, Gérant et associé unique de la Société AAAF HOLDING a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, ainsi que les comptes consolidés clos le 31 décembre 2025.

[...]

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 soumis à approbation ont été établis conformément aux règles et principes en vigueur en France avec application des dispositions du règlement ANC 2022-26.

Aux termes des comptes de consolidation clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'élève à 31.957.329 euros contre 31.763.145 euros au cours de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 42.620.942 euros contre 33.414.180 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 50.686.616 euros contre 41.203.022 euros au cours de l'exercice précédent.

Les principaux postes de charges sont les suivants :

- Autres charges externes : 19.308.923 euros
- Frais personnels : 20.303.940 euros
- Dotations aux amortissements : 2.537.332 euros

Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à -8.065.674 euros contre -7.788.842 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à -2.317.394 euros contre -1.353.695 euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à -27.976 euros contre -3.052.453 euros au cours de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 684.017 euros et d'impôts différés de 299.128 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par une perte nette de l'ensemble consolidé de -9.427.897 euros contre une perte nette de -11.533.600 euros au cours de l'exercice précédent.

La part du groupe du résultat net est de -9.418.379 euros et celles des intérêts minoritaires est de -9.518 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales	Taux de participation	Chiffre d'affaires au 31.12.2025	Résultat net au 31.12.2025	Capitaux propres au 31.12.2025
MYFOILER	100 %	100.000 €	-840.991 €	138.484 €
MYFOILER2	100 %	806.667 €	-180.023 €	1.369.977 €
ADVENS FOR PEOPLE AND PLANET	100 %	-	-	-
HOLDING ADVENS III	42 %	-	-	-
THOMAS RUYANT RACING	99,98 %	5.934.444 €	341.347 €	1.112.042 €
TRR IMMO	51 %	291.538 €	-407 €	2.895 €
DE LA POTERIE	49 %	-	-	-
ADVENS PLAYERS 2B	1,96 %	-	-	-

La Gérance

Signé par :

Alexandre Fayeulle

475E0A3109344E6...

AAAF Holding

ETATS COMPTABLES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025

(EN EUROS)

certifiés conformes

Signé par :

Alexandre Fayeulle

475E0A3109344E6...

SOMMAIRE

ETATS COMPTABLES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025
(EN EUROS)

- Bilan consolidé	Page 3
- Compte de résultat consolidé	Page 4
- Tableau de flux de trésorerie consolidé	Page 5
- Tableaux de variation des capitaux propres consolidés	Page 5
- Annexe consolidée	Page 7

BILAN CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2025

(En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Survaleur	5.1	40 436 556	40 436 556
Im m obilisations incorporelles	5.2	6 15 268	20 1976
Im m obilisations corporelles	5.2	7 920 849	16 226 446
Actifs financiers	5.3	5 315 397	4 803 505
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		54 288 070	61 668 483
Stock		5 729 941	1 511 154
Clients et com ptes rattachés	5.4	8 101 180	8 122 124
Autres créances et com ptes de régularisation (1)	5.4	6 604 862	8 085 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.5	2 481 160	4 118 881
TOTAL ACTIFS COURANTS		22 917 143	21 837 853
TOTAL ACTIF		77 205 213	83 506 336

(En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital	5.6	98 1000	98 1000
Prim es liées au capital	5.6	(0)	
Réserves consolidées		27 038 836	39 024 554
Résultat consolidé de l'exercice		(9 418 380)	(11 392 538)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		18 601 455	28 613 016
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		(19 406)	(115 230)
Provisions	5.7	437 447	393 543
Em prunts et dettes financières	5.8	37 752 012	37 728 297
Dettes fournisseurs et com ptes rattachés	5.9	3 638 252	3 758 836
Autres dettes et com ptes de régularisation	5.9	16 795 453	13 127 874
TOTAL PASSIFS COURANTS		58 623 164	55 008 550
TOTAL		77 205 213	83 506 336
<i>(1) dont im pôts différés actifs</i>		120 1314	903 057

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2025

(En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	6.1	31 957 329	31 763 145
Production stockée		4 259 636	14 35 981
Autres produits d'exploitation	6.5	6 403 977	215 054
Total des produits d'exploitation		42 620 942	33 414 180
Autres charges externes	6.2	(19 308 923)	(19 195 276)
Impôts et taxes	6.4	(257 318)	(253 400)
Frais de personnel	6.3	(20 303 940)	(18 909 351)
Dotations aux amortissements	6.6	(2 537 332)	(2 498 840)
Autres charges d'exploitation	6.5	(8 279 102)	(346 155)
Total des charges d'exploitation		(50 686 616)	(41 203 022)
Résultat d'exploitation		(8 065 674)	(7 788 842)
Charges financières	6.7	(2 358 147)	(14 677 80)
Produits financiers	6.7	40 754	114 085
Résultat financier		(2 317 394)	(13 53 695)
Charges exceptionnelles	6.8	(28 089)	(3 704 805)
Produits exceptionnels	6.8	113	652 352
Résultat exceptionnel		(27 976)	(3 052 453)
Impôt sur les bénéfices	6.9	684 017	468 387
Impôts différés	6.9	299 128	193 003
RESULTAT NET		(9 427 897)	(11 533 600)
Intérêts minoritaires		(9 518)	(14 1061)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		(9 418 379)	(11 392 539)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31 DECEMBRE 2025

Tableau de Flux de trésorerie - En euros	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	(9 427 897)	(11 533 599)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements, dépréciations et provisions	2 418 582	1 497 061
- Variation des impôts différés	(298 257)	(193 003)
- Plus et moins values de cession	(179 856)	(2 618)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(7 487 429)	(10 232 159)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 321 415	63 450
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(5 166 013)	(10 168 709)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(6 515 300)	(5 686 418)
Cessions d'immobilisations	5 900 000	12 941
Variation des immobilisations financières	(511 227)	(1 084 985)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 126 527)	(6 758 462)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Distribution de dividendes	(490 000)	(370 000)
Emissions d'emprunts	250 000	5 998 262
Remboursements d'emprunts	(1 442 284)	(1 625 066)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 682 284)	4 003 196
Incidence des variations de taux de change	3 260	
Variation de trésorerie	(7 971 564)	(12 923 975)
Trésorerie d'ouverture	(9 585 689)	3 338 286
Trésorerie de clôture	(17 557 253)	(9 585 689)
Variation de trésorerie	(7 971 565)	(12 923 975)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2025

(En euros)	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
Situation au 31/12/2023	98 10 00	44 573 080	(5 192 432)	40 361 648	42 568	40 404 216
Affectation du résultat		(5 192 432)	5 192 432			
Réserves de conversion		(2 831)		(2 831)		(2 831)
Dividendes		(370 000)		(370 000)		(370 000)
Variation de périm ètre		16 737		16 737	(16 737)	
Résultat de la période			(11 392 538)	(11 392 538)	(14 1061)	(11 533 599)
Situation au 31/12/2024	98 10 00	39 024 554	(11 392 538)	28 613 016	(115 230)	28 497 786
Affectation du résultat		(11 392 538)	11 392 538			
Réserves de conversion		2 163		2 163		2 163
Dividendes		(490 000)		(490 000)		(490 000)
Variation de périm ètre		(105 342)		(105 342)	105 342	
Résultat de la période			(9 418 380)	(9 418 380)	(9 518)	(9 427 898)
Situation au 31/12/2025	98 10 00	27 038 837	(9 418 380)	18 601 456	(19 406)	18 582 051

ANNEXE CONSOLIDEE

1 -	Référentiel comptable, modalités de consolidation, règles et méthodes d'évaluation	Page 8
2 -	Informations relatives au périmètre.....	Page 11
3 -	Faits marquants de l'exercice.....	Page 11
4 -	Evénements postérieurs à la clôture.....	Page 11
5 -	Notes sur le Bilan.....	Page 12
6 -	Notes sur le Compte de résultat.....	Page 15
7-	Engagements hors bilan.....	Page 17

Le Groupe AAAF Holding exerce une activité spécialisée dans la sécurité de l'information à destination des entreprises et une activité de construction de bateaux de course au large.

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et règles et méthodes d'évaluation

1.1 Période de référence et comparabilité des comptes

Les états comptables consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2025 et couvrent une période de 12 mois.

L'ensemble des sociétés consolidées ont arrêté leurs comptes sociaux à cette date.

1.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables du 9 octobre 2020.

Conformément à l'article 4 dudit règlement, ses dispositions ont été appliquées de manière prospective aux transactions intervenues après la date de première application ainsi qu'aux contrats conclus après cette même date.

Les méthodes comptables obligatoires suivantes sont retenues pour l'établissement des états comptables consolidés:

- Comptabilisation des frais d'établissement en charges,
- Comptabilisation à l'actif des coûts visés aux articles 213-8, 221-1, 222-1 et 231-22 du règlement ANC n°2014-03.

Le règlement ANC 2024-05, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Elargit le champ d'application de l'ancienne méthode optionnelle rebaptisée « méthode alternative applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun »
- Supprime la ligne « Quote part dans les résultats des entités mises en équivalence » placée en dessous de l'agrégat « Résultat net des entités intégrées », pour la remplacer par la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence »
- Prévoit que les écarts d'acquisition négatifs figurent désormais sur une ligne distincte « dont Ecarts d'acquisition négatifs » au sein de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé comporte désormais une ligne spécifique intitulée « reprise des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées ».
-

La première application de ces dispositions n'a pas d'incidence sur la comparabilité des comptes consolidés du Groupe dans la mesure où :

- Le Groupe ne dispose d'aucun écart d'acquisition portant sur des sociétés mises en équivalence
- Il n'existait aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2025 ni au 31 décembre 2024.

Les filiales sur lesquelles la société AAAF Holding exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, par la détention directe ou indirecte des droits de vote, sont consolidées par intégration globale.

Les présents états comptables ont été préparés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

1.3 Changement de méthode lié à un changement de réglementation

Première application du règlement ANC 2022-06 pour la préparation des comptes statutaires 2025 des entités françaises du Groupe.

Les entités françaises du Groupe ont appliqué pour la première fois en 2025 le règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03, entraînant des changements de comptabilisation et de présentation de leurs comptes annuels. Les principaux impacts résultant de ce changement de méthode obligatoire et d'application prospective concernent pour mémoire :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique du transfert de charges,
- La création et la modification de comptes du plan comptable général,
- L'introduction de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux normés en annexe.

Le bilan et de compte de résultat consolidés du Groupe, tels que prévus par le règlement ANC 2020-01, ne sont pas modifiés par le règlement ANC 2022-06 mais ont été impactés par l'application de ce dernier sur certains agrégats (notamment, avances et acomptes regroupés dans les immobilisations en cours, intérêts courus sur emprunts sur la ligne « emprunts et dettes financières divers », résultat de cessions d'immobilisations en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon la nature des immobilisations concernées).

La nouvelle définition du résultat exceptionnel applicable aux comptes sociaux s'applique également aux comptes consolidés en l'absence de dispositions spécifiques prévues dans le règlement ANC 2020-01.

1.3 Règles et méthodes d'évaluation

Les retraitements et éliminations imposés par la consolidation ne sont pas effectués lorsque leur incidence est négligeable sur le patrimoine, la situation financière et le résultat consolidé.

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées. Le cas échéant, les résultats internes significatifs sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont également éliminés.

Les actifs et passifs sont présentés dans les états comptables consolidés à leur valeur historique. Aucune réévaluation à la juste valeur n'est comptabilisée dans les comptes états comptables consolidés.

L'établissement des états comptables consolidés nécessite que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants qui sont portés à l'actif et au passif. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent, le cas échéant, se révéler différentes de la réalité.

Les principales estimations portent sur la valorisation du montant des indemnités de départ en retraite, et l'estimation des impositions différées.

1.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont présentées au bilan pour leur coût d'acquisition. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires, en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement :	3 à 5 ans
- Concessions et droits similaires :	1 à 5 ans
- Installations générales :	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et Informatique :	3 à 5 ans
- Mobilier :	10 ans
- Bateaux de courses	10 ans

Immobilisations en location financement

Les immobilisations significatives financées par crédit-bail ou location financement sont présentées selon la méthode préférentielle préconisée par le Règlement ANC n°2020-01. Les contrats jugés individuellement non significatifs ne sont pas retraités.

Survaleur

A l'issue des opérations de restructuration du capital, intervenues en 2022, de la Holding Advens III, détenue à 39.53% par le Groupe AAAF Holding, un Mali technique de 102 682 975 € a été reconnu qu'il y a lieu de maintenir au bilan consolidé au titre d'un élément incorporel sans durée de vie définie. Compte tenu de la consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle de la Holding Advens III, cet incorporel reconnu au bilan consolidé du groupe AAAF Holding est de 40 436 466 €. Il ne fera pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation annuel systématique.

1.3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations dans des sociétés non consolidées et les dépôts et cautionnements comptabilisés à leur valeur historique.

1.3.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de recouvrement estimée est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable.

Engagement de départ en retraite

Le groupe applique la méthode de référence prévue par le règlement ANC n°2020-01 relative à la comptabilisation des engagements de retraite.

L'engagement est apprécié pour toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, présentes à la date des comptes consolidés.

Il est évalué, selon la méthode des droits projetés, dans le cadre d'un départ à l'initiative du salarié, et est comptabilisé parmi les provisions pour risques et charges.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Age de départ en retraite	Revalorisation des salaires	Taux d'actualisation	Taux de charges sociales	Turn-over	Table de mortalité
de 60 à 67 ans	1% à 3,57	3,96%	45,00%	Selon entité consolidée	INSEE 2022

1.3.5 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Concernant les méthodes retenues pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, il est précisé que :

- l'activité dite "My SOC" est constatée suivant un lissage sur la durée du contrat ;
- l'activité Prestations de services est constatée à l'avancement ;
- l'activité Négoces est constatée en fonction des périodes de livraisons.

1.3.7 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel

1.3.8 Impôts différés

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ou au titre des crédits d'impôts et des déficits reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés ont été constatés selon la méthode du report variable. Les effets des variations de taux d'impôts sur les impôts différés existants sont comptabilisés par le résultat.

Par prudence, les actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

2. Informations relatives au périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31/12/2025		
		Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
AAAF Holding	8 Route de la Poterie 62126 Wimille	Société mère		
Holding Advens III	32 rue Faidherbe 59800 Lille	Intégration proportionnelle	39,11%	39,11%
Advens	32 rue Faidherbe 59800 Lille	Intégration proportionnelle	39,11%	39,11%
Advens Iberia	Plazza de la Castellena - Madrid	Intégration proportionnelle	34,03%	34,03%
Advens Italy	Giaccomatteoti I CAP 20121 Milano	Intégration proportionnelle	39,11%	39,11%
Advens Canada	1155 Metcalfe St Suite - 1500 Montreal - Quebec	Intégration proportionnelle	39,11%	39,11%
Advens Germany	Weihenstephaner Str. 12 - Munchen	Intégration proportionnelle	34,42%	34,42%
Advens For People And Planet	32 rue Faidherbe 59800 Lille	Intégration globale	100,00%	100,00%
My Foiler	23 allée Lavoisier 59650 Villeneuve d'Asq	Intégration globale	100,00%	100,00%
My Foiler 2	24 allée Lavoisier 59650 Villeneuve d'Asq	Intégration globale	100,00%	100,00%
Thomas Ruyant Racing	15 quai du Pourquoi Pas 56100 Lorient	Intégration globale	99,98%	99,98%
TRR Immo	16 quai du Pourquoi Pas 56100 Lorient	Intégration globale	51,00%	51,00%
Ferme de la Poterie	8 Route de la Poterie 62126 Wimille	Non consolidée		

La Ferme de la poterie a été créée en fin d'année 2023. L'activité n'a pas encore démarré et les opérations réalisées depuis sa création sont peu matérielles. Les capitaux propres au 31 décembre 2025 s'élèvent à (50 K€).

3. Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'année 2025, la société My Foiler 2 a racheté le crédit-bail du bateau et l'a cédé pour 5,9 M€.

4. Evénements postérieurs à la clôture

S'agissant de la société Holding Advens III (intégrée proportionnellement dans la consolidation), le Ratio de Levier figurant dans le contrat de d'emprunt du 22 juillet 2021 n'est pas respecté au 31 décembre 2025, rendant potentiellement cette dette exigible par anticipation. Par courrier du 15 juin 2026, l'établissement bancaire a renoncé à ce cas d'exigibilité anticipé. Voir § 5-10 Echéances des dettes financières.

Notes sur le bilan**5.1 Survalueur**

La survalueur reconnue dans les comptes consolidés au titre de l'exercice 2025 a fait l'objet d'un test de valeur qui n'a donné lieu à aucune de dépréciation.

5.2 Actif Immobilisé

La variation de la valeur brute de l'actif immobilisé se présente comme suit :

(En euros)	31/12/2024	Acquisitions	Cessions ou mise hors service	Dotations nettes aux amortissements	Reclassements	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	996 553	205 536	(431 425)		472 473	1 243 138
Immobilisations corporelles	23 003 061	6 576 996	(14 902 961)		(517 133)	14 159 962
Immobilisations en-cours	458 187	176 693				634 880
Avances et acomptes sur immobilisations	52 721		(52 381)			340
Immobilisations en valeur brute	24 510 522	6 959 225	(15 386 767)		(44 660)	16 038 320
Amortissements	(8 082 100)		2 910 578	(2 375 343)	44 660	(7 502 205)
Immobilisations en valeur nette	16 428 422	6 959 225	(12 476 190)	(2 375 343)		8 536 114

5.3 Actifs financiers

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres non consolidés	74 548	5 724
Dépôts et cautionnements	1 352 184	1 443 106
Autres titres immobilisés	3 889 841	3 355 851
Actifs financiers	5 316 573	4 804 681
Dépréciation	(1 176)	(1 176)
Actifs financiers valeur nette	5 315 397	4 803 505

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués des titres de « Team for the Planet » société à but non lucratif qui crée et finance des entreprises luttant à l'échelle mondiale contre le dérèglement climatique.

5.4 Stocks - Créances clients et autres créances

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Stocks et en cours	5 729 941	1 511 154
Dépréciation des Clients		
Stocks et en cours	5 729 941	1 511 154
Clients et comptes rattachés	8 134 797	8 159 499
Dépréciation des Clients	(33 616)	(37 375)
Clients et comptes rattachés (valeur nette)	8 101 180	8 122 124
Impôt différé actif	1 201 314	903 057
Avances et acomptes versés	55 301	866 671
Créances sur l'Etat	3 247 644	3 772 977
Comptes courants	247 072	105 454
Charges constatées d'avance	1 755 704	2 344 219
Créances diverses	94 179	75 397
Créances sociales	3 649	17 918
Autres créances et comptes de régularisation	6 604 862	8 085 694
Dépréciation des autres créances	-	-
Autres créances et comptes de régularisation (valeur nette)	6 604 862	8 085 694

5.5 Impôts différé

Les impôts différés par nature de retraitement se présentent comme suit :

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Déficits reportables	756 975	553 333
Engagements sociaux - retraites	93 094	71 737
Frais d'établissement	55 351	116 979
Crédit bail	263 731	128 876
Différences temporaires	32 163	32 432
Impôt différé actif	1 201 314	903 357

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés dépend de l'entité concernée.

Les impôts différés portent essentiellement sur Holding Advens III, Advens, My Foiler et My Foiler 2. L'économie d'impôt future correspondant au montant des déficits reportables reconnus lorsque les prévisions de résultats futurs le permettaient.

5.6 Trésorerie nette

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	2 481 160	4 118 881
Dettes financières	(37 752 012)	(37 728 297)
Trésorerie nette	(35 270 852)	(33 609 416)

5.7 Capital social

	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale de l'action en €	Montant du capital en €
Au 31/12/2024	98 100	10,000	981 000
Au 31/12/2025	98 100	10,000	981 000

5.8 Provisions pour risques et charges

Leur évolution se présente comme suit :

(En euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour indemnités de départ en retraite	286 947	85 430		372 377
Autres provisions pour charges	53 163		(4 1349)	118 14
Autres provisions pour risque	53 433	53 433	(53 610)	53 256
Total	393 543	138 863	(94 959)	437 447

Les autres provisions pour charges sont constituées par les contributions à acquitter au titre des actions gratuites octroyées aux salariés.

Les autres provisions pour risque correspondent à un contentieux en cours.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite figurent au § 1.3.4.

5.9 Emprunts et dettes financières

(En euros)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Emprunts et dettes financières				
- Emprunt obligataire	5 907 000			5 907 000
- Emprunts auprès des é	5 998 710	50 000	(766 877)	5 281 833
- Autres dettes financières	2 325	200 000	(2 309)	200 016
Dette de crédit bail	12 115 686	443 926	(6 234 868)	6 324 744
Concours bancaires	13 704 576	6 333 843		20 038 419
TOTAL DETTES FINANCI	37 728 297	7 027 769	(7 004 054)	37 752 012

Les dettes financières « crédit-bail » correspondent au financement de l'acquisition des bateaux IMOCA 60 et l'acquisition de l'immeuble et des hangars. La diminution de la dette s'explique par la cession d'un bateau (voir faits marquants de l'exercice).

5.10 Dettes fournisseurs et autres dettes

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	3 638 252	3 758 836
Total fournisseurs et comptes rattachés	3 638 252	3 758 836
Dettes sociales	2 490 893	2 276 597
Dettes fiscales	2 374 119	2 924 251
Produits constatés d'avance	5 887 959	5 603 536
Avances et acomptes sur commande en cours	5 916 671	2 274 125
Dettes diverses	125 811	49 365
Total autres dettes et compte de régularisation	16 795 453	13 127 874

5.11 Echéances des créances et des dettes**Echéance des créances**

	31/12/2025			
En euros	Valeur brute	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	55 301	55 301	-	-
Clients et comptes rattachés	8 134 797	8 101 180	33 616	-
Créances sociales	3 649	3 649	-	-
Créances fiscales	3 247 644	3 247 644	-	-
Compte courants débiteurs	247 072	247 072	-	-
Impôts différés actifs	1 201 314	-	1 201 314	-
Charges constatées d'avance	1 755 704	1 755 704	-	-
Débiteurs divers	94 179	94 179	-	-
Total des créances (valeur brute)	14 739 659	13 504 728	1 234 931	-
Dépréciation	(33 616)		(33 616)	
Total des créances (valeur nette)	14 706 042	13 504 728	1 201 314	-

Echéances des dettes

En euros	31/12/2025			
	Valeur brute	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	5 907 000	5 907 000		-
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 281 833	526 491	4 755 342	-
Dettes crédit bail	6 324 744	912 761	1 930 039	3 481 944
Concours bancaires	20 038 419	20 038 419		
Dettes financières diverses	200 016	200 016		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 638 252	3 638 252	-	-
Dettes sociales	2 490 893	2 490 893	-	-
Dettes fiscales	2 374 119	2 374 119	-	-
Produits constatés d'avance	5 887 959	5 887 959	-	-
Avances et acomptes sur commande en cours	5 916 671	5 916 671	-	-
Dettes diverses	125 811	125 811	-	-
Total des dettes	58 185 717	48 018 392	6 685 380	3 481 944

6. Notes sur le compte de résultat

6.1 Chiffre d'affaires

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Prestations de services France	26 599 761	26 676 763
Prestations de services Union Européenne	1895 519	913 992
Prestations de services hors Union Européenne	396 372	329 197
Négoce (licence et maintenance)	2 949 223	3 094 706
Négoce (marchandises et bateaux)	37 177	585 876
Autres	79 277	162 610
Chiffre d'affaires	31 957 329	31 763 145

6.2 Achats et charges externes

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Achats prestations et matériels (Bateaux)	4 184 671	383 103
Achats prestations et matériels (Cyber)	5 216 751	5 505 348
Autres achats de matériels	100 077	265 587
Locations et charges locatives	976 171	952 587
Maintenance	637 463	1 072 194
Primes d'assurance	1 318 886	360 611
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	720 876	2 023 753
Relations publiques	1 453 453	2 635 222
Publicité - visibilité bateaux	1 800 078	3 000 150
Frais de déplacements et missions	825 806	1 189 791
Autres services extérieurs	2 074 691	1 806 929
Total des frais généraux	19 308 923	19 195 275

6.3 Charges de personnel

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du personnel	14 314 602	13 413 031
Charges sociales	5 989 338	5 496 320
Total des frais de personnel	20 303 940	18 909 351

6.4 Impôts et taxes

En euros	31/12/2025	31/12/2024
CVAE/CFE	82 091	72 376
Taxe sur rémunérations	112 545	102 761
Autres	62 682	78 263
Total des impôts et taxes	257 318	253 400

6.5 Autres charges et produits d'exploitation

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Redevances concessions brevets	395 909	222 109
Subvention	1060 897	
Autres charges	1093 746	124 046
Cession de bateaux (valeur nette cor	5 728 550	
Autres charges d'exploitation	8 279 102	346 155
Subvention	5 637	14 526
Production im m obilisée	35 569	25 085
Transfert de charges	-	136 308
Autres produits d'exploitation	462 770	39 134
Cession de bateaux (prix de vente)	5 900 000	
Autres produits d'exploitation	6 403 977	215 054

Les autres charges et produits 2025 sont principalement constitués

- D'un don au Fond de dotation « Advens for People and Planet » qui agit comme un fonds d'accélération en faveur de l'inclusion et de l'éducation – avec un focus sur les jeunes générations et les personnes les plus vulnérables à protéger –, ainsi que pour la préservation de l'environnement.
- De la plus-value de cession du bateau.

6.6 Dotations aux amortissements et reprises de provisions d'exploitation

En euros	31/12/2025	31/12/2024
- Dotations amortissem ents des Im m obilisations	(2 427 934)	(2 496 234)
- Dotations provisions des indem nités de fin de carrière	(20 161)	(17 594)
- Reprises provisions des créances	(89 237)	14 988
TOTAL Dot-Rep / Provisions	(2 537 332)	(2 498 840)

6.7 Résultat financier

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'intérêts sur emprunts	2 284 715	1 157 176
Perte de change	73 433	95 864
Autres charges	-	214 740
Charges financières	2 358 147	1 467 780
Produits de placement et de trésorerie	1 522	30 225
Gain de change	45	73 908
Autres produits financiers	39 187	73 49
Reprise de provision	-	2 604
Produits financiers	40 754	114 086

6.8 Résultat exceptionnel

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour litige	-	106 596
Subvention Fonds de dotation		3 050 000
Autres charges	28 089	548 209
Charges exceptionnelles	28 089	3 704 805
Reprise de provision pour charges	-	627 296
Autres produits	113	25 057
Produits exceptionnels	113	652 353

Compte tenu du nouveau règlement ANC 2022-06, les seuls éléments du résultat exceptionnel de 2025 sont constitués par des corrections d'erreur.

6.9 Impôts sur les bénéfices

En euros	31/12/2025
Résultat net	(9 427 897)
Charge d'impôt/(Produit d'impôt)	(983 146)
<i>Impôt sur les sociétés</i>	<i>(684 017)</i>
<i>Impôts différés</i>	<i>(299 128)</i>
Résultat avant impôt	(10 411 043)
Taux d'impôt France	25%
Impôt théorique	(2 602 761)
Différences permanentes	(195 305)
Crédit d'impôts	(684 026)
Impôts différés sur déficit non reconnus	2 403 203
Différence de taux hors France	95 743
Impôt consolidé	(983 146)

La société Holding ADVENS III a constitué un groupe d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2022.

La méthode comptable retenue est la neutralité. Ainsi, la société enregistre dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les autres sociétés membres du groupe d'intégration fiscale.

Régime d'intégration fiscale

La société a opté depuis le 01/01/2024 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Les règles de répartition de la charge d'impôt du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :

- Pour toutes les sociétés du groupe : constatation d'une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale,
- Chez la mère : inscription en produit de l'incidence des retraitements liés au régime.

6.10 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations versées aux organes de direction ne sont volontairement pas mentionnées car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

6.11 Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 décembre 2025 le montant des honoraires comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'élève à :

En euros	31/12/2025
AAAF Holding (social & conso)	15 400
advens	36 000
afpp	6 200
haili	7 200
haili conso	13 400
Total honoraires	78 200

7. Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Location longue durée : 65 507 €
- Couverture de change (échéance inférieure à un an) : 65 825 €
- Nantissement de titres 41 680 000 €
- Cautions solidaires 28 032 K€

Engagements reçus :

- Cautions diverses trésorerie ESE : 41 460 €



Business Pôle Les Près
22, rue Denis Papin
59650 Villeneuve d'Ascq



117 rue Nationale
59700 Marcq-en-Barœul

AAAF Holding

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCC
Société par actions simplifiée
Siège social : 117 rue Nationale
59700 Marcq-en-Baroeul
Capital de 469 185 euros - RCS Lille Métropole 394 711 188

AAAF Holding

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
RCS : Boulogne-sur-Mer 797 836 657

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'associé unique de la société AAAF Holding,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AAAF Holding relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1.3. *Changement de méthode lié à un changement de réglementation* » de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n°2022-06 et de l'ANC 2024-05.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons

procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du gérant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Villeneuve d'Ascq, le 22 juillet 2026

DocuSigned by:

 C7F859D552474E1...

Jean-Philippe Van Dijk

Associé

FCC

Marcq en Baroeul, le 22 juillet 2026

DocuSigned by:

 F5A0FCF75DA14DD...

Maxime Ciarletta

Associé

AAAF Holding

ETATS COMPTABLES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025

(EN EUROS)

SOMMAIRE

ETATS COMPTABLES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025
(EN EUROS)

- Bilan consolidé	Page 3
- Compte de résultat consolidé	Page 4
- Tableau de flux de trésorerie consolidé	Page 5
- Tableaux de variation des capitaux propres consolidés	Page 5
- Annexe consolidée	Page 7

BILAN CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2025

(En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Survaleur	5.1	40 436 556	40 436 556
Im m obilisations incorporelles	5.2	6 15 268	20 1976
Im m obilisations corporelles	5.2	7 920 849	16 226 446
Actifs financiers	5.3	5 315 397	4 803 505
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		54 288 070	61 668 483
Stock		5 729 941	1 511 154
Clients et com ptes rattachés	5.4	8 101 180	8 122 124
Autres créances et com ptes de régularisation (1)	5.4	6 604 862	8 085 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.5	2 481 160	4 118 881
TOTAL ACTIFS COURANTS		22 917 143	21 837 853
TOTAL ACTIF		77 205 213	83 506 336

(En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital	5.6	98 1000	98 1000
Prim es liées au capital	5.6	(0)	
Réserves consolidées		27 038 836	39 024 554
Résultat consolidé de l'exercice		(9 418 380)	(11 392 538)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		18 601 455	28 613 016
TOTAL INTERETS MINORITAIRES		(19 406)	(115 230)
Provisions	5.7	437 447	393 543
Em prunts et dettes financières	5.8	37 752 012	37 728 297
Dettes fournisseurs et com ptes rattachés	5.9	3 638 252	3 758 836
Autres dettes et com ptes de régularisation	5.9	16 795 453	13 127 874
TOTAL PASSIFS COURANTS		58 623 164	55 008 550
TOTAL		77 205 213	83 506 336
(1) dont im pôts différés actifs		120 1314	903 057

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

AU 31 DECEMBRE 2025

(En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	6.1	31 957 329	31 763 145
Production stockée		4 259 636	14 35 981
Autres produits d'exploitation	6.5	6 403 977	215 054
Total des produits d'exploitation		42 620 942	33 414 180
Autres charges externes	6.2	(19 308 923)	(19 195 276)
Impôts et taxes	6.4	(257 318)	(253 400)
Frais de personnel	6.3	(20 303 940)	(18 909 351)
Dotations aux amortissements	6.6	(2 537 332)	(2 498 840)
Autres charges d'exploitation	6.5	(8 279 102)	(346 155)
Total des charges d'exploitation		(50 686 616)	(41 203 022)
Résultat d'exploitation		(8 065 674)	(7 788 842)
Charges financières	6.7	(2 358 147)	(14 677 80)
Produits financiers	6.7	40 754	114 085
Résultat financier		(2 317 394)	(13 53 695)
Charges exceptionnelles	6.8	(28 089)	(3 704 805)
Produits exceptionnels	6.8	113	652 352
Résultat exceptionnel		(27 976)	(3 052 453)
Impôt sur les bénéfices	6.9	684 017	468 387
Impôts différés	6.9	299 128	193 003
RESULTAT NET		(9 427 897)	(11 533 600)
Intérêts minoritaires		(9 518)	(14 1061)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		(9 418 379)	(11 392 539)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31 DECEMBRE 2025

Tableau de Flux de trésorerie - En euros	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	(9 427 897)	(11 533 599)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements, dépréciations et provisions	2 418 582	1 497 061
- Variation des impôts différés	(298 257)	(193 003)
- Plus et moins values de cession	(179 856)	(2 618)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(7 487 429)	(10 232 159)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 321 415	63 450
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(5 166 013)	(10 168 709)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(6 515 300)	(5 686 418)
Cessions d'immobilisations	5 900 000	12 941
Variation des immobilisations financières	(511 227)	(1 084 985)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(1 126 527)	(6 758 462)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Distribution de dividendes	(490 000)	(370 000)
Emissions d'emprunts	250 000	5 998 262
Remboursements d'emprunts	(1 442 284)	(1 625 066)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(1 682 284)	4 003 196
Incidence des variations de taux de change	3 260	
Variation de trésorerie	(7 971 564)	(12 923 975)
Trésorerie d'ouverture	(9 585 689)	3 338 286
Trésorerie de clôture	(17 557 253)	(9 585 689)
Variation de trésorerie	(7 971 565)	(12 923 975)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2025

<i>(En euros)</i>	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total Capitaux Propres	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
Situation au 31/12/2023	98 10 00	44 573 080	(5 192 432)	40 361 648	42 568	40 404 216
Affectation du résultat		(5 192 432)	5 192 432			
Réserves de conversion		(2 831)		(2 831)		(2 831)
Dividendes		(370 000)		(370 000)		(370 000)
Variation de périmètre		16 737		16 737	(16 737)	
Résultat de la période			(11 392 538)	(11 392 538)	(14 1061)	(11 533 599)
Situation au 31/12/2024	98 10 00	39 024 554	(11 392 538)	28 613 016	(115 230)	28 497 786
Affectation du résultat		(11 392 538)	11 392 538			
Réserves de conversion		2 163		2 163		2 163
Dividendes		(490 000)		(490 000)		(490 000)
Variation de périmètre		(105 342)		(105 342)	105 342	
Résultat de la période			(9 418 380)	(9 418 380)	(9 518)	(9 427 898)
Situation au 31/12/2025	98 10 00	27 038 837	(9 418 380)	18 601 456	(19 406)	18 582 051

ANNEXE CONSOLIDEE

1 -	Référentiel comptable, modalités de consolidation, règles et méthodes d'évaluation	Page 8
2 -	Informations relatives au périmètre.....	Page 11
3 -	Faits marquants de l'exercice.....	Page 11
4 -	Evénements postérieurs à la clôture.....	Page 11
5 -	Notes sur le Bilan.....	Page 12
6 -	Notes sur le Compte de résultat.....	Page 15
7-	Engagements hors bilan.....	Page 17

Le Groupe AAAF Holding exerce une activité spécialisée dans la sécurité de l'information à destination des entreprises et une activité de construction de bateaux de course au large.

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation et règles et méthodes d'évaluation

1.1 Période de référence et comparabilité des comptes

Les états comptables consolidés sont arrêtés au 31 décembre 2025 et couvrent une période de 12 mois.

L'ensemble des sociétés consolidées ont arrêté leurs comptes sociaux à cette date.

1.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables du 9 octobre 2020.

Conformément à l'article 4 dudit règlement, ses dispositions ont été appliquées de manière prospective aux transactions intervenues après la date de première application ainsi qu'aux contrats conclus après cette même date.

Les méthodes comptables obligatoires suivantes sont retenues pour l'établissement des états comptables consolidés:

- Comptabilisation des frais d'établissement en charges,
- Comptabilisation à l'actif des coûts visés aux articles 213-8, 221-1, 222-1 et 231-22 du règlement ANC n°2014-03.

Le règlement ANC 2024-05, homologué le 24 décembre 2024, modifiant le règlement ANC 2020-01 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Elargit le champ d'application de l'ancienne méthode optionnelle rebaptisée « méthode alternative applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun »
- Supprime la ligne « Quote part dans les résultats des entités mises en équivalence » placée en dessous de l'agrégat « Résultat net des entités intégrées », pour la remplacer par la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence »
- Prévoit que les écarts d'acquisition négatifs figurent désormais sur une ligne distincte « dont Ecarts d'acquisition négatifs » au sein de la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation. Par ailleurs, le compte de résultat consolidé comporte désormais une ligne spécifique intitulée « reprise des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées ».
-

La première application de ces dispositions n'a pas d'incidence sur la comparabilité des comptes consolidés du Groupe dans la mesure où :

- Le Groupe ne dispose d'aucun écart d'acquisition portant sur des sociétés mises en équivalence
- Il n'existait aucun écart d'acquisition négatif au 31 décembre 2025 ni au 31 décembre 2024.

Les filiales sur lesquelles la société AAAF Holding exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, par la détention directe ou indirecte des droits de vote, sont consolidées par intégration globale.

Les présents états comptables ont été préparés en appliquant le principe de continuité de l'exploitation.

1.3 Changement de méthode lié à un changement de réglementation

Première application du règlement ANC 2022-06 pour la préparation des comptes statutaires 2025 des entités françaises du Groupe.

Les entités françaises du Groupe ont appliqué pour la première fois en 2025 le règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03, entraînant des changements de comptabilisation et de présentation de leurs comptes annuels. Les principaux impacts résultant de ce changement de méthode obligatoire et d'application prospective concernent pour mémoire :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel,
- La suppression de la technique du transfert de charges,
- La création et la modification de comptes du plan comptable général,
- L'introduction de nouveaux modèles de bilan, compte de résultat et tableaux normés en annexe.

Le bilan et de compte de résultat consolidés du Groupe, tels que prévus par le règlement ANC 2020-01, ne sont pas modifiés par le règlement ANC 2022-06 mais ont été impactés par l'application de ce dernier sur certains agrégats (notamment, avances et acomptes regroupés dans les immobilisations en cours, intérêts courus sur emprunts sur la ligne « emprunts et dettes financières divers », résultat de cessions d'immobilisations en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon la nature des immobilisations concernées).

La nouvelle définition du résultat exceptionnel applicable aux comptes sociaux s'applique également aux comptes consolidés en l'absence de dispositions spécifiques prévues dans le règlement ANC 2020-01.

1.3 Règles et méthodes d'évaluation

Les retraitements et éliminations imposés par la consolidation ne sont pas effectués lorsque leur incidence est négligeable sur le patrimoine, la situation financière et le résultat consolidé.

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées. Le cas échéant, les résultats internes significatifs sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont également éliminés.

Les actifs et passifs sont présentés dans les états comptables consolidés à leur valeur historique. Aucune réévaluation à la juste valeur n'est comptabilisée dans les comptes états comptables consolidés.

L'établissement des états comptables consolidés nécessite que la direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants qui sont portés à l'actif et au passif. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes qui peuvent, le cas échéant, se révéler différentes de la réalité.

Les principales estimations portent sur la valorisation du montant des indemnités de départ en retraite, et l'estimation des impositions différées.

1.3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont présentées au bilan pour leur coût d'acquisition. Leur dépréciation est constatée par voie d'amortissements linéaires, en fonction de leur durée d'utilisation estimée.

Les durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- Frais d'établissement :	3 à 5 ans
- Concessions et droits similaires :	1 à 5 ans
- Installations générales :	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et Informatique :	3 à 5 ans
- Mobilier :	10 ans
- Bateaux de courses	10 ans

Immobilisations en location financement

Les immobilisations significatives financées par crédit-bail ou location financement sont présentées selon la méthode préférentielle préconisée par le Règlement ANC n°2020-01. Les contrats jugés individuellement non significatifs ne sont pas retraités.

Survaleur

A l'issue des opérations de restructuration du capital, intervenues en 2022, de la Holding Advens III, détenue à 39.53% par le Groupe AAAF Holding, un Mali technique de 102 682 975 € a été reconnu qu'il y a lieu de maintenir au bilan consolidé au titre d'un élément incorporel sans durée de vie définie. Compte tenu de la consolidation selon la méthode de l'intégration proportionnelle de la Holding Advens III, cet incorporel reconnu au bilan consolidé du groupe AAAF Holding est de 40 436 466 €. Il ne fera pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation annuel systématique.

1.3.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les titres de participations dans des sociétés non consolidées et les dépôts et cautionnements comptabilisés à leur valeur historique.

1.3.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de recouvrement estimée est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables et qui ont pu être estimés de manière fiable.

Engagement de départ en retraite

Le groupe applique la méthode de référence prévue par le règlement ANC n°2020-01 relative à la comptabilisation des engagements de retraite.

L'engagement est apprécié pour toutes les personnes bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée, présentes à la date des comptes consolidés.

Il est évalué, selon la méthode des droits projetés, dans le cadre d'un départ à l'initiative du salarié, et est comptabilisé parmi les provisions pour risques et charges.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Age de départ en retraite	Revalorisation des salaires	Taux d'actualisation	Taux de charges sociales	Turn-over	Table de mortalité
de 60 à 67 ans	1% à 3,57	3,96%	45,00%	Selon entité consolidée	INSEE 2022

1.3.5 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Concernant les méthodes retenues pour la reconnaissance du chiffre d'affaires, il est précisé que :

- l'activité dite "My SOC" est constatée suivant un lissage sur la durée du contrat ;
- l'activité Prestations de services est constatée à l'avancement ;
- l'activité Négoces est constatée en fonction des périodes de livraisons.

1.3.7 Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel

1.3.8 Impôts différés

Le Groupe comptabilise des impôts différés en cas de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ou au titre des crédits d'impôts et des déficits reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés pour une même entité fiscale.

Les impôts différés ont été constatés selon la méthode du report variable. Les effets des variations de taux d'impôts sur les impôts différés existants sont comptabilisés par le résultat.

Par prudence, les actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

2. Informations relatives au périmètre de consolidation

Sociétés	Adresses	31/12/2025		
		Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
AAAF Holding	8 Route de la Poterie 62126 Wimille	Société mère		
Holding Advens III	32 rue Faidherbe 59800 Lille	Intégration proportionnelle	39,11%	39,11%
Advens	32 rue Faidherbe 59800 Lille	Intégration proportionnelle	39,11%	39,11%
Advens Iberia	Plazza de la Castellena - Madrid	Intégration proportionnelle	34,03%	34,03%
Advens Italy	Giaccomatteotti I CAP 20121 Milano	Intégration proportionnelle	39,11%	39,11%
Advens Canada	1155 Metcalfe St Suite - 1500 Montreal - Quebec	Intégration proportionnelle	39,11%	39,11%
Advens Germany	Weihenstephaner Str. 12 - Munchen	Intégration proportionnelle	34,42%	34,42%
Advens For People And Planet	32 rue Faidherbe 59800 Lille	Intégration globale	100,00%	100,00%
My Foiler	23 allée Lavoisier 59650 Villeneuve d'Asq	Intégration globale	100,00%	100,00%
My Foiler 2	24 allée Lavoisier 59650 Villeneuve d'Asq	Intégration globale	100,00%	100,00%
Thomas Ruyant Racing	15 quai du Pourquoi Pas 56100 Lorient	Intégration globale	99,98%	99,98%
TRR Immo	16 quai du Pourquoi Pas 56100 Lorient	Intégration globale	51,00%	51,00%
Ferme de la Poterie	8 Route de la Poterie 62126 Wimille	Non consolidée		

La Ferme de la poterie a été créée en fin d'année 2023. L'activité n'a pas encore démarré et les opérations réalisées depuis sa création sont peu matérielles. Les capitaux propres au 31 décembre 2025 s'élèvent à (50 K€).

3. Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'année 2025, la société My Foiler 2 a racheté le crédit-bail du bateau et l'a cédé pour 5,9 M€.

4. Evénements postérieurs à la clôture

S'agissant de la société Holding Advens III (intégrée proportionnellement dans la consolidation), le Ratio de Levier figurant dans le contrat de d'emprunt du 22 juillet 2021 n'est pas respecté au 31 décembre 2025, rendant potentiellement cette dette exigible par anticipation. Par courrier du 15 juin 2026, l'établissement bancaire a renoncé à ce cas d'exigibilité anticipé. Voir § 5-10 Echéances des dettes financières.

Notes sur le bilan**5.1 Survaleur**

La survaleur reconnue dans les comptes consolidés au titre de l'exercice 2025 a fait l'objet d'un test de valeur qui n'a donné lieu à aucune de dépréciation.

5.2 Actif Immobilisé

La variation de la valeur brute de l'actif immobilisé se présente comme suit :

(En euros)	31/12/2024	Acquisitions	Cessions ou mise hors service	Dotations nettes aux amortissements	Reclassements	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	996 553	205 536	(431 425)		472 473	1 243 138
Immobilisations corporelles	23 003 061	6 576 996	(14 902 961)		(517 133)	14 159 962
Immobilisations en-cours	458 187	176 693				634 880
Avances et acomptes sur immobilisations	52 721		(52 381)			340
Immobilisations en valeur brute	24 510 522	6 959 225	(15 386 767)		(44 660)	16 038 320
Amortissements	(8 082 100)		2 910 578	(2 375 343)	44 660	(7 502 205)
Immobilisations en valeur nette	16 428 422	6 959 225	(12 476 190)	(2 375 343)		8 536 114

5.3 Actifs financiers

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres non consolidés	74 548	5 724
Dépôts et cautionnements	1 352 184	1 443 106
Autres titres immobilisés	3 889 841	3 355 851
Actifs financiers	5 316 573	4 804 681
Dépréciation	(1 176)	(1 176)
Actifs financiers valeur nette	5 315 397	4 803 505

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués des titres de « Team for the Planet » société à but non lucratif qui crée et finance des entreprises luttant à l'échelle mondiale contre le dérèglement climatique.

5.4 Stocks - Créances clients et autres créances

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Stocks et en cours	5 729 941	1 511 154
Dépréciation des Clients		
Stocks et en cours	5 729 941	1 511 154
Clients et comptes rattachés	8 134 797	8 159 499
Dépréciation des Clients	(33 616)	(37 375)
Clients et comptes rattachés (valeur nette)	8 101 180	8 122 124
Impôt différé actif	1 201 314	903 057
Avances et acomptes versés	55 301	866 671
Créances sur l'Etat	3 247 644	3 772 977
Comptes courants	247 072	105 454
Charges constatées d'avance	1 755 704	2 344 219
Créances diverses	94 179	75 397
Créances sociales	3 649	17 918
Autres créances et comptes de régularisation	6 604 862	8 085 694
Dépréciation des autres créances	-	-
Autres créances et comptes de régularisation (valeur nette)	6 604 862	8 085 694

5.5 Impôts différé

Les impôts différés par nature de retraitement se présentent comme suit :

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Déficits reportables	756 975	553 333
Engagements sociaux - retraites	93 094	71 737
Frais d'établissement	55 351	116 979
Crédit bail	263 731	128 876
Différences temporaires	32 163	32 432
Impôt différé actif	1 201 314	903 357

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés dépend de l'entité concernée.

Les impôts différés portent essentiellement sur Holding Advens III, Advens, My Foiler et My Foiler 2. L'économie d'impôt future correspondant au montant des déficits reportables reconnus lorsque les prévisions de résultats futurs le permettaient.

5.6 Trésorerie nette

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Disponibilités	2 481 160	4 118 881
Dettes financières	(37 752 012)	(37 728 297)
Trésorerie nette	(35 270 852)	(33 609 416)

5.7 Capital social

	Nombre d'actions ordinaires	Valeur nominale de l'action en €	Montant du capital en €
Au 31/12/2024	98 100	10,000	981 000
Au 31/12/2025	98 100	10,000	981 000

5.8 Provisions pour risques et charges

Leur évolution se présente comme suit :

(En euros)	31/12/2024	Dotations	Reprises	31/12/2025
Provisions pour indemnités de départ en retraite	286 947	85 430		372 377
Autres provisions pour charges	53 163		(4 134 9)	118 14
Autres provisions pour risque	53 433	53 433	(53 610)	53 256
Total	393 543	138 863	(94 959)	437 447

Les autres provisions pour charges sont constituées par les contributions à acquitter au titre des actions gratuites octroyées aux salariés.

Les autres provisions pour risque correspondent à un contentieux en cours.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des indemnités de départ en retraite figurent au § 1.3.4.

5.9 Emprunts et dettes financières

(En euros)	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Emprunts et dettes financières				
- Emprunt obligataire	5 907 000			5 907 000
- Emprunts auprès des é	5 998 710	50 000	(766 877)	5 281 833
- Autres dettes financières	2 325	200 000	(2 309)	200 016
Dettes de crédit bail	12 115 686	443 926	(6 234 868)	6 324 744
Concours bancaires	13 704 576	6 333 843		20 038 419
TOTAL DETTES FINANCI	37 728 297	7 027 769	(7 004 054)	37 752 012

Les dettes financières « crédit-bail » correspondent au financement de l'acquisition des bateaux IMOCA 60 et l'acquisition de l'immeuble et des hangars. La diminution de la dette s'explique par la cession d'un bateau (voir faits marquants de l'exercice).

5.10 Dettes fournisseurs et autres dettes

(En euros)	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs	3 638 252	3 758 836
Total fournisseurs et comptes rattachés	3 638 252	3 758 836
Dettes sociales	2 490 893	2 276 597
Dettes fiscales	2 374 119	2 924 251
Produits constatés d'avance	5 887 959	5 603 536
Avances et acomptes sur commande en cours	5 916 671	2 274 125
Dettes diverses	125 811	49 365
Total autres dettes et compte de régularisation	16 795 453	13 127 874

5.11 Echéances des créances et des dettes**Echéance des créances**

	31/12/2025			
En euros	Valeur brute	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances et acomptes versés	55 301	55 301	-	-
Clients et comptes rattachés	8 134 797	8 101 180	33 616	-
Créances sociales	3 649	3 649	-	-
Créances fiscales	3 247 644	3 247 644	-	-
Compte courants débiteurs	247 072	247 072	-	-
Impôts différés actifs	1 201 314	-	1 201 314	-
Charges constatées d'avance	1 755 704	1 755 704	-	-
Débiteurs divers	94 179	94 179	-	-
Total des créances (valeur brute)	14 739 659	13 504 728	1 234 931	-
Dépréciation	(33 616)		(33 616)	
Total des créances (valeur nette)	14 706 042	13 504 728	1 201 314	-

Echéances des dettes

En euros	31/12/2025			
	Valeur brute	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	5 907 000	5 907 000		-
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 281 833	526 491	4 755 342	-
Dettes crédit bail	6 324 744	912 761	1 930 039	3 481 944
Concours bancaires	20 038 419	20 038 419		
Dettes financières diverses	200 016	200 016		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 638 252	3 638 252	-	-
Dettes sociales	2 490 893	2 490 893	-	-
Dettes fiscales	2 374 119	2 374 119	-	-
Produits constatés d'avance	5 887 959	5 887 959	-	-
Avances et acomptes sur commande en cours	5 916 671	5 916 671	-	-
Dettes diverses	125 811	125 811	-	-
Total des dettes	58 185 717	48 018 392	6 685 380	3 481 944

6. Notes sur le compte de résultat

6.1 Chiffre d'affaires

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Prestations de services France	26 599 761	26 676 763
Prestations de services Union Européenne	1895 519	913 992
Prestations de services hors Union Européenne	396 372	329 197
Négoce (licence et maintenance)	2 949 223	3 094 706
Négoce (marchandises et bateaux)	37 177	585 876
Autres	79 277	162 610
Chiffre d'affaires	31 957 329	31 763 145

6.2 Achats et charges externes

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Achats prestations et matériels (Bateaux)	4 184 671	383 103
Achats prestations et matériels (Cyber)	5 216 751	5 505 348
Autres achats de matériels	100 077	265 587
Locations et charges locatives	976 171	952 587
Maintenance	637 463	1 072 194
Primes d'assurance	1 318 886	360 611
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	720 876	2 023 753
Relations publiques	1 453 453	2 635 222
Publicité - visibilité bateaux	1 800 078	3 000 150
Frais de déplacements et missions	825 806	1 189 791
Autres services extérieurs	2 074 691	1 806 929
Total des frais généraux	19 308 923	19 195 275

6.3 Charges de personnel

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du personnel	14 314 602	13 413 031
Charges sociales	5 989 338	5 496 320
Total des frais de personnel	20 303 940	18 909 351

6.4 Impôts et taxes

En euros	31/12/2025	31/12/2024
CVAE/CFE	82 091	72 376
Taxe sur rémunérations	112 545	102 761
Autres	62 682	78 263
Total des impôts et taxes	257 318	253 400

6.5 Autres charges et produits d'exploitation

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Redevances concessions brevets	395 909	222 109
Subvention	1060 897	
Autres charges	1093 746	124 046
Cession de bateaux (valeur nette cor	5 728 550	
Autres charges d'exploitation	8 279 102	346 155
Subvention	5 637	14 526
Production immobilisée	35 569	25 085
Transfert de charges	-	136 308
Autres produits d'exploitation	462 770	39 134
Cession de bateaux (prix de vente)	5 900 000	
Autres produits d'exploitation	6 403 977	215 054

Les autres charges et produits 2025 sont principalement constitués

- D'un don au Fond de dotation « Advens for People and Planet » qui agit comme un fonds d'accélération en faveur de l'inclusion et de l'éducation – avec un focus sur les jeunes générations et les personnes les plus vulnérables à protéger –, ainsi que pour la préservation de l'environnement.
- De la plus-value de cession du bateau.

6.6 Dotations aux amortissements et reprises de provisions d'exploitation

En euros	31/12/2025	31/12/2024
- Dotations amortissements des Im m obilisations	(2 427 934)	(2 496 234)
- Dotations provisions des indem nités de fin de carrière	(20 161)	(17 594)
- Reprises provisions des créances	(89 237)	14 988
TOTAL Dot-Rep / Provisions	(2 537 332)	(2 498 840)

6.7 Résultat financier

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'intérêts sur emprunts	2 284 715	1 157 176
Perte de change	73 433	95 864
Autres charges	-	214 740
Charges financières	2 358 147	1 467 780
Produits de placement et de trésorerie	1 522	30 225
Gain de change	45	73 908
Autres produits financiers	39 187	7 349
Reprise de provision	-	2 604
Produits financiers	40 754	114 086

6.8 Résultat exceptionnel

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour litige	-	106 596
Subvention Fonds de dotation		3 050 000
Autres charges	28 089	548 209
Charges exceptionnelles	28 089	3 704 805
Reprise de provision pour charges	-	627 296
Autres produits	113	25 057
Produits exceptionnels	113	652 353

Compte tenu du nouveau règlement ANC 2022-06, les seuls éléments du résultat exceptionnel de 2025 sont constitués par des corrections d'erreur.

6.9 Impôts sur les bénéfices

En euros	31/12/2025
Résultat net	(9 427 897)
Charge d'impôt/(Produit d'impôt)	(983 146)
<i>Impôt sur les sociétés</i>	<i>(684 017)</i>
<i>Impôts différés</i>	<i>(299 128)</i>
Résultat avant impôt	(10 411 043)
Taux d'impôt France	25%
Impôt théorique	(2 602 761)
Différences permanentes	(195 305)
Crédit d'impôts	(684 026)
Impôts différés sur déficit non reconnus	2 403 203
Différence de taux hors France	95 743
Impôt consolidé	(983 146)

La société Holding ADVENS III a constitué un groupe d'intégration fiscale à compter du 1er janvier 2022.

La méthode comptable retenue est la neutralité. Ainsi, la société enregistre dans ses charges ou dans ses produits la différence entre la dette d'impôt du groupe et le cumul des charges d'impôt comptabilisées par les autres sociétés membres du groupe d'intégration fiscale.

Régime d'intégration fiscale

La société a opté depuis le 01/01/2024 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Les règles de répartition de la charge d'impôt du groupe entre les différentes sociétés sont fixées conventionnellement. Les principes retenus sont les suivants :

- Pour toutes les sociétés du groupe : constatation d'une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale,
- Chez la mère : inscription en produit de l'incidence des retraitements liés au régime.

6.10 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations versées aux organes de direction ne sont volontairement pas mentionnées car cela reviendrait à communiquer une information individuelle.

6.11 Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 décembre 2025 le montant des honoraires comptabilisés en charges au cours de l'exercice s'élève à :

En euros	31/12/2025
AAAF Holding (social & conso)	15 400
advens	36 000
afpp	6 200
haili	7 200
haili conso	13 400
Total honoraires	78 200

7. Engagements hors bilan

Engagements donnés

Location longue durée : 65 507 €

Couverture de change (échéance inférieure à un an) : 65 825 €

Nantissement de titres 41 680 000 €

Cautions solidaires 28 032 K€

Engagements reçus :

Cautions diverses trésorerie ESE : 41 460 €